

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

21 JUIN 2012

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À RENFORCER LES PROGRAMMES DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE
EN VUE D'Y DÉVELOPPER UN PARCOURS DE CITOYENNETÉ POUR LES

PRIMO-ARRIVANTS

DÉPOSÉE PAR **M. DIDIER GOSUIN ET MME CAROLINE PERSOONS.**

TABLE DES MATIÈRES

DÉVELOPPEMENTS	3
PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À RENFORCER LES PROGRAMMES DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE EN VUE D'Y DÉVELOPPER UN PARCOURS DE CITOYENNETÉ POUR LES PRIMO-ARRIVANTS	5

DÉVELOPPEMENTS

Notre société actuelle s'inscrit dans l'ère de la mondialisation où les échanges humains, culturels, politiques, économiques sont divers, variés, riches, nombreux et rapides.

Si les échanges, quels qu'ils soient, entre les Hommes et entre les Etats, ont été largement facilités sur le plan international, notre pays est traversé par de nombreux flux à la fois sur le plan humain mais également sur le plan culturel, philosophique, économique, ...

Ces flux riches et variés ne peuvent circuler harmonieusement qu'en s'appuyant sur un socle de valeurs de base commun à tous les citoyens.

Ce socle commun, nourri de nos valeurs universelles et démocratiques, doit pouvoir devenir le socle de tous les citoyens y compris les nouveaux arrivants.

Pour ce faire, il y a lieu de faire bénéficier les « nouveaux citoyens » d'un parcours de citoyenneté individuel sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Sans vider ici le débat sur le parcours de citoyenneté, il sera nécessaire que ce parcours, et chacune des étapes qu'il comprend, se base sur des coopérations entre le secteur associatif de la cohésion sociale, le monde de l'enseignement, les secteurs de l'emploi et de la formation professionnelle et les services publics concernés. Il devrait être obligatoire pour tous les primo-arrivants et accessible à quiconque en émet le souhait.

Grâce à ce parcours, nous rendrons effectif le principe universel d'Egalité entre les Hommes, d'une part en dotant les nouveaux citoyens des outils nécessaires à la lecture du monde et de notre société et d'autre part, en permettant à tous les nouveaux citoyens de devenir co-créateur d'une société démocratique et équitable.

De nombreuses associations concernées par le sujet ont déjà invité les pouvoirs publics à établir un parcours de citoyenneté. Ainsi, l'asbl Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers (CIRE), dans son memorandum de 2009, s'était exprimé positivement à ce sujet et incitait les pouvoirs publics à créer une politique d'accueil structurée et spécifique pour les primo-arrivants.

De même, dans son document « Recommandations 2009 », le Centre régional d'appui en cohésion sociale soulignait la nécessité que les « pouvoirs publics francophones mettent en œuvre

une politique structurée d'accueil et d'accompagnement des primo-arrivants ». Pour le CRACS, ce parcours devrait comprendre un « welcome pack », un module d'initiation à la citoyenneté et à l'acquisition du français langue étrangère et, enfin, il devrait assurer un suivi en termes de l'orientation professionnelle.

La politique de cohésion sociale de la Région wallonne (décret du 6 novembre 2008) et de la Commission communautaire française (décret du 3 mai 2004) est une politique essentielle dans les deux régions mais elle n'institue pas une approche structurée pour les primo-arrivants.

Par ailleurs, les associations de cohésion sociale œuvrent en collaboration avec d'autres acteurs notamment, au niveau bruxellois, avec le Centre Bruxellois d'Action Interculturelle (CBAI) et le Centre régional pour le développement de l'alphabétisation et l'apprentissage du français pour adultes (Lire et Ecrire), soutenu par le Fonds d'impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI).

Toutes ces initiatives restent essentielles mais l'efficacité et l'excellence pour tous ne peut être atteinte que par une vision coordonnée, structurée et ciblée pour chaque citoyen de la Fédération Wallonie-Bruxelles; cela peut être atteint à travers la programmation d'un parcours de citoyenneté individuel.

Le débat actuel et passionné autour du parcours citoyenneté ne doit pas nous faire oublier que des structures existent déjà et fonctionnent bien. Ce parcours de citoyenneté peut donc se construire immédiatement, tout en protégeant les finances publiques de dépenses inutiles étant donné l'offre en Communauté Française de structures et de programmes pédagogiques déjà existants.

En effet, les écoles de promotion sociale, au nombre de 163 en Fédération Wallonie-Bruxelles dont 46 à Bruxelles, proposent des programmes pédagogiques « Français langue étrangère » et « Intégration Sociale », programmes qui peuvent rendre ce parcours de citoyenneté effectif dès à présent.

Il y a lieu éventuellement de faire évaluer ces programmes et de procéder à l'un ou l'autre ajustement afin de les rendre optimaux. Il convient aussi de les étendre à toutes les écoles.

Ces structures ont l'avantage de disposer déjà

du cadre immobilier et du corps pédagogique nécessaires (enseignants, directions, personnel administratif, ...).

Ainsi, les primo-arrivants pourront être dirigés vers ces programmes et ce, si possible, dès la rentrée prochaine. Pour les primo-arrivants qui ne disposent pas des connaissances scolaires, une orientation pourra être organisée soit vers l'offre d'alphabétisation existant en Wallonie et à Bruxelles ou vers les programmes Français Langue étrangère premier niveau des écoles de promotion sociale.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À RENFORCER LES PROGRAMMES DES ÉCOLES DE PROMOTION SOCIALE EN VUE D'Y DÉVELOPPER UN PARCOURS DE CITOYENNETÉ POUR LES PRIMO-ARRIVANTS

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

- Considérant l'évolution de notre société ;
- Considérant les flux sociaux, économiques, culturels, ... traversant notre société ;
- Considérant que ces flux ne peuvent circuler harmonieusement qu'en s'appuyant sur un socle de valeurs essentielles commun à tous les citoyens ;
- Considérant le principe universel d'Égalité entre les Hommes ;
- Considérant que cette égalité ne peut être effective que si chaque citoyen possède les outils sociaux pour comprendre et s'inscrire à part entière dans notre société ;
- Considérant l'implantation d'écoles de promotion sociale en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Considérant l'existence de programmes pédagogiques « Français Langue Etrangère » et « Intégration Sociale »,

Demande au Gouvernement :

- d'intégrer les écoles de promotion sociale dans l'accueil des primo-arrivants et dans les parcours de citoyenneté qui peuvent leur être proposés ;
- d'établir un parcours de citoyenneté pour les primo-arrivants sur la base des deux programmes pédagogiques suivants : « Français langue étrangère » et « Intégration Sociale » ;
- d'évaluer s'il y a lieu d'y apporter des ajustements et le cas échéant, d'y répondre ;
- de faire la coordination avec les pouvoirs locaux et les services fédéraux afin d'aiguiller les primo-arrivants vers ces formations.

C. PERSOONS

D. GOSUIN